

1. RAPPORT DE PRÉSENTATION

- 1.1 Synthèse du diagnostic et explication des choix retenus pour établir le PLU
- 1.2 Évaluation environnementale
- 1.3 Résumé non technique

2. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENTS DURABLES**3. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION****4. RÈGLEMENT**

- 4.1 Règlement écrit
- 4.2 Règlement graphique : plan n°1 (ensemble de la commune – 1/5500^e)
- 4.3 Règlement graphique : plan n°2 (Centre-bourg et Bourgetteries – 1/2000^e)
- 4.4 Liste des emplacements réservés
- 4.5 Bâtiments et éléments de paysage à préserver

5. ANNEXES

- 5.1 État initial de l'environnement
- 5.2 Diagnostic du territoire

- 5.3 Liste des servitudes d'utilité publique
- 5.4 Plan des servitudes d'utilité publique n°1 (partie nord)
- 5.5 Plan des servitudes d'utilité publique n°2 (partie sud)
- 5.6 Plan de prévention des risques technologiques De Sangosse Jardin

- 5.7 Annexes sanitaires
- 5.8 Plan du zonage d'assainissement des eaux usées
- 5.9 Plan du réseau d'eau potable
- 5.10 Plan du réseau d'assainissement pluvial

- 5.11 Classement sonore des infrastructures de transports terrestres – arrêté préfectoral
- 5.12 Classement sonore des infrastructures de transports terrestres – plan

- 5.13 Plan des zones soumises au droit de préemption urbain

- 5.14 Liste des végétaux recommandés
- 5.15 Recommandations relatives au retrait et gonflement des argiles

- 5.16 Arrêté préfectoral pour la création des périmètres de protection des captages d'eau potable aux lieux-dits « Les Bourgetteries » et « Guindreau »